

Modalités d'évaluation des TPE

L'évaluation est individuelle.

1. Suivi sur l'année

La durée hebdomadaire consacrée aux TPE est 2 h. Une fois établis, les groupes d'élèves sont suivis par un binôme de professeurs référents.

Il revient aux professeurs concernés d'évaluer la contribution **individuelle** de chaque élève dans le cadre de la production collective.

-> 1ère composante de l'évaluation : Démarche personnelle et investissement de l'élève (8 points)

Les professeurs s'aident du **cahier de bord** collectif (éventuellement des carnets de bord individuels) pour évaluer cette composante. La note est assortie d'appréciations détaillées. Elle correspond à l'évaluation de la démarche personnelle de l'élève et son investissement.

2. Evaluation finale

Evaluation par un jury constitué de deux professeurs, autres que ceux ayant suivi les élèves.

Avant la séance d'évaluation finale, la production du groupe ainsi que les notes synthétiques écrites et individuelles sont communiquées aux enseignants qui forment le jury d'examen.

-> 2ème composante de l'évaluation : Production finale

• La production finale : elle est **collective** et peut prendre des formes diverses.

• La note synthétique : destinée à récapituler les étapes de sa démarche et à en expliciter la cohérence et la finalité, cette synthèse **individuelle** ne dépasse pas une à 2 pages, si possible dactylographiées à l'aide d'un logiciel de traitement de texte. Elle reprend les raisons du choix du sujet, le parcours suivi, un bilan **personnel** du travail et la bibliographie. Rédigée par chaque élève, elle permet d'**individualiser** l'appréciation. (6 points)

-> 3ème composante de l'évaluation : Présentation orale du projet

Temps imparti : 5 minutes par élève de présentation + 5 minutes de questions du jury (par élève).

La durée de l'épreuve est donc modulable et dépend de la taille du groupe.

Présentation orale : elle s'organise en deux temps.

• Un premier temps au cours duquel le groupe d'élèves présente collectivement le travail réalisé ; (6 points)

• Un temps d'entretien au cours duquel chaque élève est interrogé sur sa contribution.

- La prestation orale est préparée, en s'appuyant sur les notes de synthèse. Les détails matériels (panneaux, transparents, magnétope, matériel informatique,...) sont prévus à l'avance.

- Cette restitution permet de développer, dans un exposé oral, la force de conviction, la concision, l'intégration des données de différentes sources.

- Une répartition du temps de parole entre les différents élèves du groupe est à prévoir : pendant qu'un élève s'exprime, les autres peuvent assurer les manipulations nécessaires.

Annexe 1

CRITÈRES DE RÉFÉRENCE ET BARÈME

1ère composante : démarche personnelle et investissement du candidat au cours de l'élaboration du TPE (sur 8 points)

Recherche documentaire	Recherche de sources d'information et de documents en rapport avec le thème et le sujet Traitement pertinent des informations (sélection et analyse)
Démarche	Adaptation de la démarche au sujet Tenue d'un cahier de bord Planification du travail
Contenus disciplinaires	Appropriation et croisement de connaissances et de compétences
Contribution au travail collectif	Esprit d'initiative et prise de responsabilités Souci d'un travail d'équipe

2ème composante : production finale (sur 6 points)

Production	Pertinence de la production et de la forme choisie avec le sujet traité Inventivité Soin apporté au travail Production achevée
Synthèse écrite	Cohérence de la construction (plan et enchaînements) Qualité de l'expression (clarté, richesse du vocabulaire) Restitution de l'ensemble de la démarche

3ème composante : présentation orale du projet (sur 6 points)

Présentation argumentée	Construction de l'exposé Argumentation et justification des choix Réactivité face aux questions Richesse des connaissances mises en jeu
Expression orale	Qualité de l'expression orale (clarté, audibilité, richesse du vocabulaire) Prise de distance par rapport aux notes écrites